



AMBASSADE DE SUISSE  
EN IRLANDE

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No. <i>1498 MA</i>	
GATT	
EE	
<i>R</i> 10. NOV. 1964	3, 12. 64
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
Kopie an	la Division du commerce

DUBLIN 4, le 3 novembre 1964  
Ailesbury Road

Réf.: M.32.15. - JR/jb

CONFIDENTIELLE

du Département fédéral  
de l'économie publique  
B e r n e

A l'attention particulière de  
Me H. Bühler, Vice-Directeur

*W. S. 14.11.64  
Schweiz Durchreisende  
Entwicklungs hat man mit (Stückzahl o. FA)  
aus dem Lande aus der  
abtransportieren man in Zukunft  
N.*

Monsieur l'Ambassadeur,

Je dois tout d'abord accuser réception et vous remer-  
cier de votre lettre du 23 octobre dernier, relative à la cons-  
titution d'une commission irlandais-suisse, dont l'objet princi-  
pal serait de favoriser les échanges commerciaux entre les deux  
pays. La correspondance que vous avez échangée avec la Chambre  
suisse de l'horlogerie, d'une part, et M. MacCarthy, Secrétaire  
général du Département irlandais de l'industrie et du com-  
merce, d'autre part, a eu ma meilleure attention.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de vous le dire de vive  
voix, lors de notre dernière rencontre en Suisse, je suis en  
tous points d'accord avec vous sur l'utilité qu'il y aurait à  
voir se créer, du côté irlandais, une telle commission, dont  
l'appellation définitive demandera une étude un peu plus appro-  
fondie. Ce n'est qu'après avoir vu fonctionner cet organisme  
que nous pourrons aller plus avant dans la question de savoir  
s'il convient d'en constituer également un en Suisse.

Par ailleurs, je sais que M. MacCarthy tient beaucoup  
à la création d'une telle commission en Irlande. C'est là pour  
lui non seulement un voeu pie mais encore, d'après ce qu'il  
m'a dit confidentiellement, son désir de pouvoir disposer, vis-  
à-vis du Gouvernement, d'un soutien destiné à protéger sa poli-



- 2 -

tique pro suisse en matière d'horlogerie contre les attaques sans cesse répétées des assembleurs.

Pour l'instant, M. MacCarthy est extrêmement occupé à étudier les incidences de la surtaxe de 15 % décrétée par le Gouvernement britannique sur les échanges commerciaux entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. Le Premier Ministre en personne, M. Lemass, accompagné du Ministre de l'industrie et du commerce, M. Lynch, se rend à Londres, le 5 novembre, pour y être reçu par le Premier Ministre britannique, M. Wilson. M. MacCarthy compte au nombre des quelques experts que cette délégation irlandaise comprendra. Je ne peux donc guère l'approcher ces jours-ci. Je vous propose, dès lors, de me laisser le soin de choisir le moment pour prendre contact avec lui, aussitôt que je verrai une éclaircie dans son horizon.

Toutefois, le mieux est de laisser aux Irlandais eux-mêmes l'initiative de mettre sur pied la commission dont il s'agit, étant bien entendu que je ne refuserai jamais à M. MacCarthy les conseils dont il pourrait avoir besoin quant à la composition personnelle de cet organisme. Mais, j'estime que dans l'état actuel des choses, l'Ambassade se doit de ne pas pousser à la roue.

\* \* \*

\*

Une autre affaire retient, ces jours-ci, mon attention. Il s'agit de la note envoyée le 27 octobre dernier aux différentes associations horlogères suisses ainsi qu'à votre Division, au sujet d'une pression nouvelle à laquelle les remonteurs voudraient soumettre le Gouvernement irlandais, dans le problème de l'assemblage des montres en Irlande.

- 3 -

A titre strictement confidentiel, je dois vous dire que, à plusieurs reprises, au cours de ces dernières années, M. Kaempfer a marqué quelque propension à prendre pour vrais, sans recouplement ultérieur, certains renseignements de caractère alarmant qui lui étaient donnés. Pour ma part, j'admire beaucoup les qualités de fin limier de M. Kaempfer. Mais, je ne puis travailler, dans l'intérêt de la cause que nous défendons, qu'à la condition de demeurer sur un terrain ferme et solide. Il conviendrait donc de demander, en tout premier lieu, à M. Kaempfer de vous indiquer, à mon intention, la source qui l'a informé. Une fois celle-ci connue, il sera beaucoup plus facile de faire une enquête pour savoir ce qu'il en est réellement.

De toute façon, les remonteurs n'ont jamais cessé, depuis six ans, de mettre les bâtons dans les roues à toutes les actions que nous avons entreprises en Irlande. Or, jusqu'ici, le Gouvernement de ce pays a prêté l'oreille beaucoup plus aux revendications que nous lui avons présentées qu'aux arguments de la partie adverse. Des derniers contacts que j'ai eus, tant avec M. Lynch qu'avec M. MacCarthy, il ressort que rien ne semble changé à cet égard. Pour ma part, et sauf preuve du contraire, je suis porté à admettre que le Gouvernement de Dublin ne reviendra pas en arrière dans la politique qu'il a adoptée envers nous. En d'autres termes, il ne nous privera en rien de la situation que nous avons déjà acquise, situation qui est incontestablement bien plus favorable que dans beaucoup d'autres pays étrangers.

Un fait, cependant, mérite d'être relevé dès maintenant. Je veux parler de la conséquence, sur la politique économique irlandaise, de la surtaxe de 15 % décrétée par Londres et dont sont frappés les produits manufacturés irlandais comme les autres. Sur ce point, la plupart des organisations de tête dans le domaine industriel, en exprimant au Gouvernement les graves soucis que leur donne cette situation nouvelle et inattendue, lui ont également demandé de ne pas mettre en vigueur, le 1er janvier prochain, la nouvelle réduction tarifaire de 10 %, qui est envisagée. A ce sujet, je ne peux rien ajouter de plus, car

- 4 -

personne ne sait, ici, ce que va ramener M. Lemass de Londres, après sa conférence avec son homologue britannique, et ce que le Gouvernement irlandais décidera par la suite.

Pour revenir à la note de la Chambre suisse de l'horlogerie, je tiens à vous communiquer également la lettre que j'ai reçue de la Fédération horlogère et dans laquelle cette dernière me demande de lui faire connaître mes commentaires et, sous une forme sibylline, d'intervenir auprès du Gouvernement irlandais pour que "soit évité tout acte de faiblesse" de sa part.

A ce sujet, j'aimerais vous demander de m'aider à empêcher que nos efforts risquent de s'égailler, voire se disperser. Par ailleurs, je n'ai d'instructions directes à recevoir d'aucune institution privée de Suisse et j'aurais apprécié que la requête de la Fédération horlogère me soit parvenue par votre canal et avec vos commentaires.

A la lumière de cette expérience, et vu les circonstances présentes, il serait peut-être bon que les rapports entre les organisations de tête de notre horlogerie et cette Ambassade passent par votre obligeante entremise et non sans que vous puissiez leur donner votre "exeat".

\* \*  
\*

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

*Julien Romet*

1 annexe

COPIE

Fédération suisse des Associations  
de Fabricants d'Horlogerie

---

Re. 20'729/bu

Bienne, 30 octobre 1964.

Monsieur Julien Rossat  
Ambassadeur de Suisse en Irlande  
Ailesbury Road 6

D u b l i n - 4

Irlande

Monsieur l'Ambassadeur et cher Monsieur,

En date du 27 octobre, M. Kaempfer a diffusé aux organisations horlogères, ainsi qu'à la Division du commerce et à la Section de l'industrie horlogère du DEP le document ci-joint.

Je vous serais reconnaissant de me faire tenir vos commentaires au sujet de ce qui précède. J'ai tout lieu de penser que vous êtes déjà informé et que vos excellentes relations avec M. Lynch et les autres membres du Cabinet vous permettront de faire en sorte que soit évité tout acte de faiblesse des autorités irlandaises.

Par avance, je vous remercie des nouvelles que vous voudrez bien me donner et, dans l'intervalle, je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur et cher Monsieur, à l'assurance de ma haute considération.

pr. Vice-directeur, absent

sign. illisible

*et inconnue !!*  
*J.*

Annexe : ment.